

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2022 à 20h00 selon convocation en date du 17 janvier 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mrs SIRIEIX et VERNIENGEAL

Objet : Délibération n°2022-002 : Construction d'une cuisine scolaire et réaménagement de la salle de restauration de l'école primaire : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le projet relatif à la création d'une cuisine scolaire. Le coût total de l'opération est estimé à 349 110,56 € HT soit 417 104,76 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'ETAT, au titre de la D.E.T.R.
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la contractualisation 2021-2023

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

⇒ Refusent le projet de création d'une cuisine scolaire

Envoyé en préfecture le 27/01/2022  
Reçu en préfecture le 27/01/2022  
Affiché le   
ID : 019-211911300-20220121-DCM2022002-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 21 janvier 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	8
Contre	4
Abstention	1

